

ORDRE DE L'EXCELLENCE



RÉCIPIENDAIRE SANTÉ MENTALE AU TRAVAIL



Commission de
la santé mentale
du Canada

Mental Health
Commission
of Canada

Trousse d'outils Appui du gouvernement

Juillet 2019

commissionsantementale.ca

Table of Contents

Introduction	4
1.1 Objectifs	4
1.2 Commission de la santé mentale du Canada	4
1.3 Organismes de services et CSMC	4
1.4 Pourquoi solliciter l'appui du gouvernement?	5
Section 2 - Aperçu du gouvernement	6
2.1 Ordres juridictionnels	6
2.2 Représentants élus et législatures	7
2.3 Mandats et plateformes	9
2.4 Fonctionnaires et bureaucraties	10
2.5 Stratégies, programmes et subventions	11
Section 3 - Guide de planification	12
3.1 Pour commencer	12
3.2 Communication du message	13
3.3 Participation des médias	15
3.4 Planification d'une réunion	15
3.5 Après la réunion	16
Section 4 - Étude de cas : Le projet Chez Soi	18
Section 5 - Ressources de soutien	19
5.1 À l'échelle fédérale	19
5.2 Provinces de l'est	19
5.3 Ontario et Québec	21
5.4 Provinces des Prairies	21
5.5 Colombie-Britannique et Nord	23

Droits d'auteur

© Commission de la santé mentale du Canada, 2019

ISBN: 978-1-77318-107-3

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada



Santé Health
Canada Canada

Les points de vue présentés ici représentent uniquement les points de vue de la Commission de la santé mentale du Canada. Le présent matériel a été produit grâce à la contribution financière de Santé Canada.

Introduction

Les gouvernements canadiens sont soucieux d'améliorer la santé mentale et le bien-être des citoyens, mais ils ignorent souvent l'existence des initiatives prometteuses en ce sens. Presque aussi souvent, les gens, les groupes et les organisations qui créent ces initiatives ignorent comment obtenir l'appui du gouvernement. Et même s'ils ont cet appui, la mobilisation des gouvernements et l'établissement des liens nécessaires peuvent être intimidants.

1.1 Objectifs

La présente trousse d'outils a été créée pour aider ces gens, groupes et organisations à obtenir l'appui du gouvernement. Grâce aux stratégies, lignes directrices et outils qu'elle contient, ils seront mieux équipés pour établir des liens avec les chefs de gouvernement, les décideurs et le personnel de soutien, ainsi que pour présenter leurs propositions de manière plus efficace.

1.2 Commission de la santé mentale du Canada

La Commission de la santé mentale du Canada (CSMC) est responsable de la conception et de la diffusion de programmes et d'outils novateurs qui favorisent la santé mentale et le bien-être. Par le mandat unique que lui a confié le gouvernement du Canada, la CSMC aide les gouvernements et les organisations à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale à appliquer de saines politiques publiques.

Financée par Santé Canada, la CSMC rassemble les intervenants afin de développer de saines politiques publiques et d'exercer une influence dans ce domaine. Elle cherche par ailleurs à inciter les gens à passer à l'action. Elle formule par la suite des recommandations aux gouvernements, fournisseurs de services, dirigeants communautaires et autres intervenants, et elle travaille avec ces partenaires sur la façon de les mettre en œuvre.

1.3 Organismes de services et CSMC

Bien que la CSMC réunisse de nombreux intervenants, son objectif principal est d'inciter les gens à passer à l'action (plutôt que d'offrir des services). Notre communauté d'intervenants comprend des organisations œuvrant notamment dans le système de justice, les soins de santé primaires, le milieu de travail, le logement et dans d'autres secteurs dans le but d'améliorer la vie des Canadiens aux prises avec une maladie ou un problème de santé mentale.

Un objectif clé de la CSMC est de soutenir ces organisations au moyen d'outils pratiques les aidant à fournir les meilleurs services de santé mentale possible.

1.4 Pourquoi solliciter l'appui du gouvernement?

Tous les ordres de gouvernement fonctionnent selon des cycles axés sur les priorités actuelles. Selon ces priorités, les initiatives entreprises dans d'autres domaines sont souvent mises en veilleuse ou oubliées. Pourtant, traiter d'une façon positive avec les gouvernements présente des avantages importants, puisqu'ils peuvent modifier les lois et les règlements et octroyer des fonds. De plus, les avantages potentiels l'emportent largement sur les ressources requises pour y arriver.

En se tenant au courant de l'activité gouvernementale liée à la santé mentale (lorsqu'aucune proposition n'est soumise), votre organisation peut saisir les nouvelles occasions qui se présentent. En fait, les gouvernements locaux, provinciaux, territoriaux ou fédéral cherchent peut-être en ce moment même des occasions de partenariat qui correspondent aux intérêts de votre organisation.

Section 2 – Aperçu du gouvernement

2.1 Ordres juridictionnels

Les gouvernements du Canada travaillent selon les documents fondamentaux de notre Constitution. Pour gérer les services d'un bout à l'autre de notre vaste pays, la gouvernance est divisée en ordres juridictionnels reposant en grande partie sur la Constitution.

Pour s'assurer le concours des gouvernements et leur soutien, il faut d'abord connaître les responsabilités de chaque administration en matière de soins de santé.

Gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral joue un rôle moins important que ce que la plupart des gens croient en matière de soins de santé. Bien qu'il soit directement responsable de segments tels que les services aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis, aux membres des Forces canadiennes et aux détenus sous responsabilité fédérale, le rôle du gouvernement fédéral se limite dans une large mesure à :

- recueillir des données;
- transférer des fonds aux provinces et aux territoires;
- faciliter les discussions et la coordination entre les provinces et les territoires;
- appuyer la recherche en santé;
- assurer la prévention et la promotion;
- réglementer les produits pharmaceutiques.

Gouvernements provinciaux et territoriaux

Cet ordre de gouvernement est le principal fournisseur de soins de santé au Canada. Bien que les provinces et les territoires puissent parvenir à des accords sur certaines questions de santé, leurs approches varient souvent. Les principaux aspects de leur rôle comprennent :

- le financement des services, des installations et du personnel dans le domaine des soins de santé;
- les services d'urgence;
- la détermination des traitements couverts par les régimes de santé publics;
- la gestion des données sur les patients.

Gouvernements municipaux

Comme les municipalités sont concernées par les enjeux locaux (bibliothèques, parcs, systèmes communautaires d'approvisionnement en eau, services de police locaux,

routes et stationnements), elles n'ont pas un rôle prépondérant dans la prestation ou le financement des soins de santé. Elles peuvent cependant financer des initiatives locales de santé publique telles que les lignes d'écoute téléphonique.

2.2 Représentants élus et législatures

2.21 Représentants élus

Chaque ordre de gouvernement comprend des représentants élus, chargés de représenter les points de vue du public dans l'exercice de leurs fonctions. Leur rôle traditionnel consiste à exprimer les points de vue de leurs électeurs dans leurs législatures et de demander des comptes au gouvernement sur ses dépenses et ses activités.

Si vous souhaitez nouer le dialogue avec le gouvernement, il est souvent préférable de cibler les représentants qui souhaitent le plus vous rencontrer.

Les représentants élus sont des membres des partis politiques qui peuvent aussi avoir un rôle à jouer au sein des comités, des cabinets ou des cabinets fantômes, etc. Savoir si un représentant occupe une telle position est un moyen de prédire sa réceptivité à votre message. Voici une description générale de ces rôles :

Cabinet (premier ministre du Canada, ministres, premiers ministres provinciaux)
Ce groupe de direction et d'établissement des politiques est le plus important lorsqu'on cherche à provoquer le changement ou à obtenir des fonds. Bien que tout représentant élu puisse être désigné comme un membre du « gouvernement », le Cabinet joue littéralement le rôle du gouvernement au pouvoir. Les membres du Cabinet définissent le programme législatif : ils ont le dernier mot sur le financement des nouvelles initiatives, le maintien des accords actuels et la mesure dans laquelle les politiques seront modifiées.

Membres des législatures (députés fédéraux, sénateurs, députés provinciaux)
Les membres des législatures sont presque toujours élus par les partis politiques (Parti libéral, Parti conservateur, NPD, etc.), qu'ils appuient généralement lors des votes au sein des législatures. Leur rôle dans les décisions relatives au financement et dans les affaires du gouvernement est plus limité que celui des membres du Cabinet, mais ils peuvent proposer des modifications législatives au moyen de projets de loi d'initiative parlementaire. Comme ils accèdent régulièrement au Cabinet, les membres des législatures peuvent être d'une aide précieuse pour faire connaître votre initiative. Votre représentant local devrait être le premier consulté dans chaque tentative d'établissement de relations avec le gouvernement.

Secrétaires parlementaires

Les membres du Cabinet sont parfois appuyés par un législateur de leur propre parti, qui représente le ministre lors d'événements publics et qui aide à guider le plan d'action du gouvernement par le biais de la législature. Les secrétaires parlementaires n'occupent aucun poste au Cabinet, mais ils interagissent fréquemment avec les ministres et connaissent généralement leurs dossiers.

Comités

Comme la plupart des organisations importantes, les législatures forment de plus petits groupes de travail (approximativement entre 6 et 10), généralement par thèmes définis (santé, justice, finances, etc.), pour étudier plus avant les questions. Ces comités élisent des présidents et des vice-présidents pour les aider à organiser leurs travaux et sont souvent libres de déterminer leur champ d'étude dans leur domaine.

Cabinet fantôme (chefs de l'opposition, critiques)

L'accès du parti d'opposition aux pouvoirs du gouvernement se limite aux votes dans la législature. Le rôle de l'opposition consiste à demander des comptes aux gouvernements et à proposer des solutions de rechange, tâches principalement réservées au chef et au critique pour chaque poste au Cabinet. Les critiques ont souvent un intérêt personnel dans leur domaine et on peut généralement compter sur eux pour promouvoir les initiatives s'y rapportant.

Fonctions parlementaires (orateurs, leaders parlementaires, whips, présidents du caucus)

Une fois réunies pour affaires (votes, débats, etc.), les législatures ont recours à des personnes désignées pour diriger les débats, représenter les points de vue du parti et s'assurer que les membres sont présents, s'il y a lieu. Bien qu'il s'agisse de fonctions de nature principalement administrative, elles sont souvent occupées par des personnes qui peuvent établir des relations amicales entre les partis. À ce titre, les personnes qui les assument peuvent aider à établir un consensus à l'égard de votre initiative.

Personnel politique (cabinets des ministres, bureaux des députés, bureaux des partis)

Bien que les membres du personnel de soutien n'aient d'autre pouvoir que celui de conseiller leurs supérieurs, ces conseils sont souvent cruciaux et peuvent décider du succès ou de l'échec d'une proposition. Favoriser de bonnes relations avec les membres du personnel politique – en particulier à l'échelon ministériel – donne souvent de meilleurs et plus rapides résultats que rencontrer des représentants élus, car ils communiquent souvent l'information recueillie lors des réunions à leur personnel de soutien.

2.22 Législatures

C'est dans les législatures – comme le Parlement (au niveau fédéral), Queen's Park (au niveau provincial [Ontario]) et l'Assemblée nationale (au niveau provincial [Québec]) – que les représentants élus votent les lois et les budgets, tiennent des réunions de comités et débattent des questions du jour. Tous les membres des administrations ont un bureau dans l'édifice législatif pertinent ainsi que dans la circonscription qui les a élus.

L'accès aux représentants est un principe fondamental de la démocratie canadienne, et chaque législature dispose d'un site Web où il est possible de :

- trouver votre représentant local;
- consulter la liste complète des représentants avec leurs coordonnées et leurs portefeuilles (le cas échéant);
- consulter les transcriptions des débats, les rapports des comités et les budgets.

Les législatures se consacrent entièrement à étudier et à débattre des questions, à adopter des lois et à attribuer des budgets forfaitaires aux ministères. Elles ne sont pas responsables des activités courantes du gouvernement (détermination des bénéficiaires des fonds, des organisations qui obtiennent des contrats ou de la façon dont les subventions sont conçues). Ce sont les ministres ou, plus précisément, les bureaucraties qui les soutiennent qui assument ces responsabilités.

2.3 Mandats et plateformes

Le terme *mandat* désigne essentiellement le pouvoir conféré à des personnes ou des groupes d'agir à titre officiel : un parti politique qui gagne une élection se voit confier un mandat de gouvernance. Après leur arrivée au pouvoir, les dirigeants fédéral et provinciaux ou territoriaux (premier ministre du Canada, premiers ministres provinciaux) confient aussi des mandats sous forme de lettres adressées aux ministres du Cabinet. Les lettres décrivent les priorités et les objectifs spécifiques sur lesquels le dirigeant souhaite les voir se concentrer durant leur mandat. Ces documents – souvent accessibles en ligne – sont des ressources précieuses pour comprendre les motivations des gouvernements.

Tous les gouvernements sont préoccupés par la perspective d'une réélection. Dans cette optique, les lettres de mandat peuvent être interprétées comme des feuilles de route pour les réalisations qu'un gouvernement mettra de l'avant lors de sa prochaine tentative de réélection (comme des initiatives qui le feront bien paraître auprès des électeurs). En interprétant ainsi une lettre de mandat, vous pouvez présenter votre

proposition comme une initiative qui pourrait aider le ministre à réaliser une ou plusieurs priorités données.

2.31 Plateformes

Les partis politiques présentent toujours un ensemble de propositions et d'idées (appelé « plateforme ») qu'ils promettent de mener à bien s'ils sont élus. Une fois élus, les représentants ont intérêt à tenir les promesses faites dans leurs plateformes. Cependant, en raison de la nature des élections et du désir de se démarquer, les partis définissent souvent des objectifs très ambitieux (ou vagues), qui sont difficiles à réaliser pleinement (p. ex., engagement à réduire les temps d'attente dans les hôpitaux).

Tout élément attestant le travail du gouvernement dans le but de respecter ses promesses revêt donc une importance capitale à ses yeux. Si vous faites valoir que votre proposition pourrait aider à donner suite à une promesse de plateforme, vous avez beaucoup plus de chances qu'elle soit prise en considération.

2.4 Fonctionnaires et bureaucraties

2.41 Fonctionnaires

Les fonctionnaires sont responsables du travail quotidien des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux; du versement des prestations de sécurité sociale à l'évaluation de nouveaux produits pharmaceutiques. Ces employés – qui restent en place quel que soit le parti au pouvoir – offrent des conseils neutres aux ministres et d'autres recommandations stratégiques sur la meilleure façon, selon eux, de respecter les priorités du gouvernement.

Les fonctionnaires peuvent avoir une grande influence sur les décisions du Cabinet : ils déterminent l'ordre de priorité des documents à soumettre aux ministres pour examen et rédigent les notes d'information en annexe. Les ministres se fient généralement à leurs conseils, avec lesquels ils sont la plupart du temps d'accord. Établir des liens avec les bonnes personnes au sein d'un ministère peut avoir une grande incidence sur votre campagne et devrait être envisagé autant que possible. En voici quelques exemples :

Sous-ministres (SM)

SM est le poste le plus haut placé au sein d'un ministère; il relève directement du ministre. Tous les employés du gouvernement considèrent leur SM comme la plus grande source d'autorité. Les SM possèdent un grand pouvoir décisionnel.

Sous-ministres délégués (SMD)

Dans les ministères plus importants, comme Santé Canada, des postes conférant des pouvoirs comparables à ceux de SM sont souvent créés (sans le rôle de leadership formel). En matière d'influence, considérez les SMD comme égaux aux SM.

Sous-ministres adjoints (SMA)

Relevant directement des SM et de leurs délégués, les SMA gèrent des ensembles de programmes ministériels et définissent leur orientation générale. Les SMA connaissent généralement mieux ces programmes que les SM et peuvent discuter intelligemment et avec autorité de leur orientation.

Directeurs généraux (DG)

Relevant directement des SMA, les DG gèrent des programmes ministériels et sections spécifiques (allant de quelques douzaines à des centaines d'employés). Les DG sont souvent ceux qui connaissent le mieux les tenants et aboutissants des programmes, ainsi que les occasions d'amélioration.

2.42 Bureaucraties

Les bureaucraties sont les ministères qui offrent les programmes et les services. Bien qu'imposants à première vue (comptant jusqu'à des milliers d'employés), les ministères sont organisés de façon logique et font connaître ces détails. Ils proposent aussi des répertoires Web permettant de trouver la ou les meilleures personnes à consulter. Les titres de programme donnent une bonne idée de qui fait quoi (voir la section 5 pour une liste des répertoires gouvernementaux).

2.5 Stratégies, programmes et subventions

Les engagements de plusieurs millions de dollars des gouvernements font souvent les manchettes, mais la façon dont ces fonds sont dépensés retient moins l'attention. Les « investissements dans la santé mentale » accrocheurs finissent souvent en une sorte de combinaison de services de première ligne ou de soutien et de recherche.

Cela dit, les gouvernements nous expliquent souvent comment ils entendent gérer les investissements importants en publiant leurs stratégies, les descriptions de programme et les critères de subvention en ligne.

Stratégies

Documents thématiques précisant les domaines prioritaires généraux sur lesquels un ministère a l'intention de se concentrer. Les bureaucraties (en particulier) sont plus réceptives aux propositions liées à ces priorités stratégiques.

Programmes

Structures de bureaucratie travaillant sur des sujets spécifiques (p. ex., programme pour la salubrité des aliments et la nutrition de Santé Canada). Si votre proposition a un lien avec un tel programme, consultez le personnel du ministère pour savoir comment obtenir l'appui du gouvernement.

Subventions

Fonds gouvernementaux administrés dans le cadre d'un programme ministériel, accessibles en en faisant la demande. Les demandes de subvention définissent les critères à respecter. Les subventions font généralement partie des stratégies de santé et de bien-être du gouvernement; elles valent donc vraiment la peine d'être considérées.

Section 3 – Guide de planification

Le présent guide de planification présente de manière détaillée les différentes façons d'établir un lien avec le gouvernement. Il vous aidera à vous préparer à diverses situations en expliquant le qui, le quoi, le où, le quand et le pourquoi. Présenter un dossier bien ficelé et être passionné pour sa cause donne souvent des résultats positifs.

3.1 Pour commencer

Avec qui souhaitez-vous communiquer?

Trouver le bon contact est essentiel à la réussite de votre démarche. Une analyse des intervenants peut vous aider à définir une liste des principaux acteurs. Tout d'abord, déterminez qui vous souhaitez cibler et pourquoi. Ensuite, ajoutez le nom (et les coordonnées, si elles sont connues) de quelqu'un qui pourrait vous servir d'intermédiaire.

Comment aimez-vous travailler?

Pensez aux conditions dans lesquelles vous travaillez le mieux. Y a-t-il un maximum de temps que vous ou votre organisation pouvez consacrer à cette campagne? Certains mois de l'année conviennent-ils mieux? Préférez-vous travailler seul? Au sein d'un groupe de travail? En équipe de deux? Existe-t-il déjà une organisation, un groupe ou un réseau avec lequel vous pourriez collaborer?

Même si vous commencez seul, envisagez la formation d'un groupe de travail et l'association avec une organisation ayant déjà des contacts au sein du gouvernement. Les groupes ou réseaux reconnus peuvent donner plus de crédibilité à vos efforts et fournir des ressources pour vous aider à soutenir ces derniers. Ils permettent

également d'échanger des idées et d'obtenir différents points de vue avant de demander aux intervenants de mettre en œuvre le changement.

Quels résultats escomptez-vous?

La planification est la clé des interactions réussies, et un processus bien planifié peut faire gagner du temps. Pour obtenir de meilleurs résultats, déterminez les objectifs à chaque étape.

Par exemple :

Lors du premier appel, je m'assurerai :

- de vérifier si le contact est au courant de ma proposition;
- d'offrir de lui donner des détails - préliminaires ou supplémentaires.

À l'étape suivante, j'espère :

- décrire ma proposition;
- planifier une rencontre de 30 minutes au cours du mois suivant pour la présenter plus en détail.

Quel est votre message clé?

Vous savez que votre initiative vaut la peine d'être défendue, alors assurez-vous que ce message est clair. Expliquez au contact la raison pour laquelle vous communiquez avec lui, pourquoi votre proposition est importante et quels seraient les avantages à la mettre en œuvre. Étayez vos arguments d'histoires, de recherches et de données chaque fois que possible.

Quand communiquerez-vous avec eux?

Déterminez le meilleur moment pour aborder chaque contact, surtout en ce qui concerne les questions suivant un cycle clairement défini. Posez-vous les questions suivantes : Quand la législature doit-elle se réunir? À quel moment le gouvernement détermine-t-il les éléments à inclure dans ses budgets?

Quels sont les détails importants?

Dressez la liste des ressources nécessaires à chaque étape et expliquez comment les préparer. Par exemple, pour la préparation d'un document de synthèse, déterminez qui le rédigera, quel en sera le message clé, et quand et où il sera présenté.

3.2 Communication du message

Vous transmettez votre message au moyen d'appels téléphoniques, de réunions, de présentations et de courriels. La qualité de votre communication dépendra de votre approche. Assurez-vous d'inclure des messages clés et une « demande » claire : la mesure que vous souhaitez que votre contact prenne. Des éléments probants issus de recherches, des données ou des expériences personnelles sont un moyen très efficace d'étayer votre argument, quel qu'il soit.

Communication du message clé

Améliorez vos chances de succès en tenant compte de la personne que vous rencontrez et de ses affiliations politiques ou mandats qui pourraient influencer sur ses décisions. Exemples :

Représentant local d'un parti d'opposition. Présentez votre proposition en tant que projet fondé sur le mérite qui peut rallier les lignes de parti et offrir un service pratique à la circonscription.

Ministre. Présentez votre initiative comme un moyen de respecter un mandat ou la plateforme ministérielle (et non comme un projet uniquement fondé sur le mérite).

Fonctionnaire. Expliquez en quoi votre proposition contribuera à la réalisation des objectifs du programme ou en quoi votre « demande » répond aux critères de financement du ministère.

Lettres et documents de synthèse

La communication écrite est souvent la meilleure façon de faire comprendre votre message aux gouvernements. Dans le cas des fonctionnaires, il est particulièrement important de le transmettre d'une manière qui leur est logique. Pour ce faire, les lettres et les documents de synthèse (parfois appelés notes ou documents d'information) sont deux moyens appropriés. Ils sont également utiles pour organiser votre message et amener vos contacts cibles à y réfléchir.

Réunions et présentations

Les réunions et les présentations permettent de diffuser votre message plus efficacement et d'améliorer les relations de travail. Elles peuvent accroître le niveau d'engagement de votre contact, encourager sa participation et vous donner la chance de clarifier votre idée. La planification, la préparation et le suivi sont essentiels à l'efficacité des réunions et des présentations, de même que l'attention aux détails comme les invitations, la logistique et les responsabilités du présentateur.

Autre point à ne pas oublier : les représentants élus sont à court de temps. Par conséquent, veillez à ce que vos présentations soient brèves et aillent droit au but.

Vous montrer sensible aux contraintes de temps accroît aussi les chances que vos demandes de réunion soient acceptées (les réunions de 30 minutes sont plus faciles à obtenir que celles de deux heures) et que votre message passe au lieu de se perdre dans les menus détails.

Présentations PowerPoint et aides visuelles

La communication orale exige de la concentration et une structure. Mis à part les messages clés, envisagez l'utilisation d'autres éléments (comme des histoires captivantes) pour illustrer les points importants. Une présentation PowerPoint comportant des éléments visuels forts peut aider à transmettre votre message global et à susciter une réponse émotionnelle. Un document à laisser au contact cible est un autre outil utile pour l'inciter à réfléchir à votre message.

Cependant, comme mentionné précédemment, les représentants élus préfèrent de beaucoup les réunions plus courtes et moins de documents. Condensez votre message en plusieurs diapositives que vous distribuerez en copies papier plutôt que d'utiliser un diaporama numérique. Ainsi, non seulement la réunion sera-t-elle plus intéressante, mais vous vous assurerez aussi que vos messages clés et considérations sont au premier plan.

Histoires personnelles

Raconter une histoire personnelle est l'une des meilleures façons de montrer que nous devons modifier notre approche à l'égard des maladies et problèmes de santé mentale. Les histoires peuvent aider à tisser un lien avec votre contact. Les gens se souviennent souvent davantage des histoires que des données. Vos expériences personnelles, et les histoires auxquelles elles donnent lieu, peuvent aussi fournir un autre élément clé : le but qui sous-tend vos efforts. Les histoires les plus efficaces sont bien pensées, pertinentes pour votre contact et clairement liées aux changements que vous souhaitez voir se produire.

3.3 Participation des médias

Les représentants élus gagnent le droit de gouverner en obtenant suffisamment de votes. Ils attachent donc beaucoup d'importance à leur réputation publique. Les journaux locaux et nationaux, les médias sociaux et la télévision sont parmi les moyens les plus puissants pour asseoir cette réputation auprès d'un électorat. De la même façon, une couverture médiatique positive peut vous aider à rallier l'appui à l'égard d'une proposition, surtout dans la collectivité locale. Mais vous devez prendre garde, lorsque vous faites des commentaires publics, de ne pas compromettre le soutien politique dans la foulée. Par exemple, critiquer un représentant local qui a rejeté votre proposition pourrait nuire à votre réussite future. Les personnalités politiques sont attentives à leur image publique. Si vous parlez d'elles dans les médias, présentez-les sous un jour favorable.

3.4 Planification d'une réunion

Objectif et ordre du jour

Formulez clairement vos demandes de réunion : expliquez la raison de la rencontre et en quoi le sujet est pertinent pour la personne et/ou l'organisation. Lors de la réunion, utilisez un ordre du jour afin de contrôler le débit et de présenter votre message dans les délais qui vous sont impartis.

Logistique

Les bureaux du gouvernement disposent de personnel avec des membres sur place pour vous aider à organiser des réunions. Déterminez avec eux le moment, l'emplacement et la durée de la rencontre avec votre contact.

Si votre réunion a lieu dans une capitale nationale, provinciale ou territoriale, profitez-en pour rencontrer d'autres personnes qui pourraient défendre ou soutenir votre projet.

Début de la réunion

Adoptez un ton positif en étant bien préparé. Ayez tous vos documents prêts pour vous concentrer sur l'établissement d'un lien.

Décidez au préalable quoi faire avec vos messages clés. Comptez-vous les envoyer par courriel avant la réunion? Les distribuer avant de commencer? Remettre plusieurs documents?

Songez ensuite à la façon dont vous pouvez amorcer la réunion et permettre aux participants de s'ajuster au cours des premières minutes. (Vous pouvez même prévoir ce dont vous discuterez à votre arrivée.) Suggestions :

- Bienvenue et merci à tous de prendre du temps pour me rencontrer.
- Indiquez le but de la réunion et les résultats souhaités.

Présentation du problème

Réfléchir au préalable peut aussi vous aider à présenter votre proposition de manière plus efficace. Songez à une façon de capter l'attention de votre contact (une statistique étonnante, peut-être?) ou d'établir un lien entre votre initiative et les réalités politiques d'un fonctionnaire.

Lors de la réunion, soyez prêt à donner suite à toute mesure concrète – aussi petite soit-elle – qui pourrait appuyer votre proposition, comme une chance de rencontrer un ministre.

Conclusion de la réunion

Tâchez de mettre fin à la rencontre aussi clairement que vous l'avez commencée.

Donnez un sentiment d'accomplissement en :

- résumant les progrès accomplis et les décisions prises;
- passant en revue les engagements convenus (qui fera quoi et quand).

3.5 Après la réunion

Mot de remerciement et suivis

Assurez rapidement le suivi des engagements pris lors de la réunion. Cela fait montre de professionnalisme et de crédibilité, et contribue à instaurer une relation de confiance. Assurez-vous aussi d'envoyer les notes de réunion et un mot de remerciement à toutes les personnes concernées. Favoriser des relations respectueuses peut mener les conversations vers le résultat escompté.

Exigences en matière de lobbying

Les gouvernements fédéral et provinciaux exigent que les personnes et les organisations qui les approchent pour obtenir du financement respectent diverses obligations légales. Pour vous y conformer, vous devez comprendre ces lois en

vigueur dans chaque administration (fédérale, provinciale, etc.). Il suffit généralement de s'inscrire auprès de l'autorité compétente avant la tenue des réunions et de noter qui vous avez rencontré après. Pour en savoir plus, consultez l'autorité de réglementation du lobbying de l'administration appropriée*.

* Voir la section 5 pour accéder au lien vers les règles de lobbying fédérales.

Section 4 – Étude de cas : Le projet Chez Soi

L'approche Logement d'abord est une intervention fondée sur des données probantes visant à offrir un accès immédiat au logement permanent aux personnes sans-abri aux prises avec une maladie mentale grave, contrairement aux approches traditionnelles « traitement d'abord, logement ensuite ».

En 2008, après des efforts de mobilisation importants, le gouvernement fédéral a versé 110 millions de dollars à la CSMC pour un projet de démonstration de recherche de cinq ans sur l'approche Logement d'abord appelé Chez Soi.

Voici les étapes suivies par la CSMC pour obtenir du soutien pour ce projet.

Premières étapes :

- Nous avons défini une liste des principaux ministres et fonctionnaires fédéraux et provinciaux – et députés fédéraux locaux, députés provinciaux et fonctionnaires municipaux – intéressés par les questions de santé mentale et de logement. Tous les partis politiques ont été consultés, non pas uniquement ceux au pouvoir.
- Nous avons élaboré des messages clés et des documents d'information, les avons transmis à divers décideurs du côté des employés politiques et du gouvernement tout en nous concentrant constamment sur les liens avec les priorités existantes et en proposant des solutions (plutôt que de nous contenter de décrire les problèmes).
 - Nos documents étayaient une gamme de résultats présentant un intérêt pour les décideurs en incluant des avantages économiques et des informations claires sur la nature du projet et la façon de le mettre en œuvre et de l'évaluer.
- Nous avons investi des ressources dans le développement d'une version à petite échelle du projet pour montrer notre engagement à l'égard de la proposition et rassemblé d'autres éléments de preuve pour l'appuyer.
- Nous avons produit, à l'intention des principaux décideurs, un rapport provisoire faisant état des constatations préliminaires du projet à petite échelle. Cet exercice nous a permis :
 - d'articuler un discours sur la conjoncture favorable et la nécessité d'agir rapidement pour poursuivre la mise en œuvre une fois les ressources consacrées au projet à petite échelle dépensées;
 - de laisser un document après nos réunions.

Développement d'un discours

- Nous avons mobilisé les trois ordres de gouvernement (fédéral, provincial/territorial et municipal), divers ministères (Santé, Logement, Développement social) et des représentants élus (députés fédéraux et provinciaux).
 - Nous avons tenu des séances d'information sur le projet, produit un rapport provisoire et soumis notre proposition à grande échelle aux représentants ciblés lors des premières étapes.
 - Nous avons invité ces représentants à visiter les sites du projet pour le rendre plus personnel et tangible.
- Nous les avons fait participer directement au projet pour leur donner un sentiment d'appartenance, notamment par la sollicitation de leur aide en vue d'influencer les décisions relatives au projet en créant des comités consultatifs spéciaux.
 - Nous avons également créé un groupe de travail national pour une proposition, formé de hauts fonctionnaires d'Emploi et Développement social Canada.
 - Travailler avec les employés du gouvernement nous a aidés à trouver des solutions concrètes en accord avec le cadre gouvernemental à la suite des doutes exprimés par un ministre à savoir si les processus de financement appuieraient notre proposition.
- Nous avons élaboré un plan médiatique pour retenir l'attention générale et avons donné aux représentants des possibilités d'accroître leur visibilité en se joignant à nos événements médiatiques.

Obtenir du soutien

Nous sommes demeurés flexibles à l'égard de notre proposition en travaillant avec le gouvernement fédéral afin de financer une année de transition pour le projet à petite échelle. Cette année supplémentaire nous a permis d'avoir des entretiens continus avec les provinces pour régler les détails de leur financement, ainsi que de poursuivre et de renforcer le projet.

Section 5 – Ressources de soutien

Les liens suivants menant aux répertoires Web du gouvernement vous aideront à définir une liste des représentants locaux, ministres du Cabinet, représentants du gouvernement et autres membres du personnel. Rappelez-vous de vous concentrer sur plus d'une personne. Pour établir des relations gouvernementales, il faut donner l'élan nécessaire à votre cause. Vous aurez besoin de plusieurs contacts utiles pour obtenir le soutien recherché.

5.1 À l'échelle fédérale

Cabinet du premier ministre

<https://pm.gc.ca/fra>

Liste des ministres du Cabinet

<https://pm.gc.ca/fra/cabinet>

Parlement Canada

<https://www.parl.ca/>

Liste des députés fédéraux (inclut la recherche par code postal)

<https://www.noscommunes.ca/parliamentarians/fr/members>

Liste de sénateurs

<https://sencanada.ca/fr/senateurs>

Liste des comités - Chambre des communes

<https://www.noscommunes.ca/Committees/fr/Home>

Liste des comités - Sénat

<https://sencanada.ca/fr/comites/>

Répertoire des employés du gouvernement

<https://geds-sage.gc.ca/fr/SAGE/>

Liste des ministères

<https://geds-sage.gc.ca/fr/SAGE?pgid=012>

Commissariat au lobbying du Canada

<https://lobbycanada.gc.ca/eic/site/012.nsf/Intro.html>

5.2 Provinces de l'est

Terre-Neuve-et-Labrador

Premier ministre et liste des membres du Cabinet – en anglais seulement

<https://www.gov.nl.ca/cabinet-ministers/>

Chambre d'assemblée – en anglais seulement

<http://assembly.nl.ca/>

Liste des députés - en anglais seulement

<https://www.assembly.nl.ca/Members/members.aspx>

Liste des comités- en anglais seulement

<https://www.assembly.nl.ca/Committees/>

Trouver des députés provinciaux locaux- en anglais seulement

<https://www.elections.gov.nl.ca/elections/>

Répertoire des employés du gouvernement - en anglais seulement

<https://telephonedirectory.gov.nl.ca/Default.aspx>

Île-du-Prince-Édouard

Premier ministre

<https://www.princeedwardisland.ca/fr/employe/king-dennis>

Bureau du Conseil exécutif (Cabinet)

<https://www.princeedwardisland.ca/fr/sujet/bureau-du-conseil-executif>

Assemblée législative - en anglais seulement

<http://www.assembly.pe.ca/>

Liste des députés - en anglais seulement

<http://www.assembly.pe.ca/current-members>

Liste des comités - en anglais seulement

<http://www.assembly.pe.ca/legcommittees>

Répertoire des employés du gouvernement

<https://www.princeedwardisland.ca/fr/repertoire>

Nouvelle-Écosse

Premier ministre et Cabinet

<https://nslegislature.ca/fr/members/cabinet>

Assemblée législative

<https://nslegislature.ca/fr>

Liste des députés

<https://nslegislature.ca/fr/members/profiles-bios>

Liste des comités

<https://nslegislature.ca/fr/legislative-business/committees>

Trouver des députés provinciaux locaux - en anglais seulement

<https://enstools.electionsnovascotia.ca/edinfo2012/>

Répertoire des employés du gouvernement - en anglais seulement

<https://novascotia.ca/psc/geds/>

Nouveau-Brunswick

Premier ministre et Cabinet

https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/contacts/minister_list.html

Assemblée législative

<https://www.gnb.ca/legis/index-f.asp>

Liste des députés

<https://www1.gnb.ca/legis/bios/59/index-f.asp>

Liste des comités

<https://www1.gnb.ca/legis/committees/comm-index-f.asp>

Répertoire des employés du gouvernement – en anglais seulement

<https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/contacts.html>

5.3 Ontario et Québec

Ontario

Premier ministre et Cabinet

<https://www.ola.org/fr/deputes/actuels/ministres>

Assemblée législative

<https://www.ola.org/fr>

Liste des députés

<https://www.ola.org/fr/deputes>

Liste des comités

<https://www.ola.org/fr/affaires-legislatives/comites>

Répertoire des employés du gouvernement

<http://www.infogo.gov.on.ca/infogo/>

Trouver des députés provinciaux locaux

<https://eregistration.elections.on.ca/fr/election/search>

Québec

Premier ministre et Cabinet

<https://www.quebec.ca/premier-ministre/equipe/conseil-des-ministres/>

Assemblée nationale

<http://www.assnat.qc.ca/fr/index.html>

Liste des députés

<http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/index.html>

Liste des comités

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/index.html>

Répertoire des employés du gouvernement

<http://www.gouv.qc.ca/FR/NousJoindre/Pages/Reptel.aspx>

5.4 Provinces des Prairies

Manitoba

Premier ministre et Cabinet

<https://www.gov.mb.ca/minister/index.fr.html>

Assemblée législative

<https://www.gov.mb.ca/legislature/index.fr.html>

Liste des députés

https://www.gov.mb.ca/legislature/members/mla_list_alphabetical.fr.html

Liste des comités

<https://www.gov.mb.ca/legislature/committees/index.fr.html>

Trouver des députés provinciaux locaux

<https://www.electionsmanitoba.ca/fr/Voting/MLA>

Répertoire des employés du gouvernement

<https://web22.gov.mb.ca/manitobaphonebook/?lang=FR>

Saskatchewan

Premier ministre et Cabinet - en anglais seulement

<https://www.saskatchewan.ca/government/government-structure/cabinet>

Assemblée législative

<http://www.legassembly.sk.ca/fr/>

Liste des députés - en anglais seulement

<http://www.legassembly.sk.ca/mlas/>

Liste des comités - en anglais seulement

<http://www.legassembly.sk.ca/legislative-business/legislative-committees/>

Trouver des députés provinciaux locaux - en anglais seulement

<https://www.elections.sk.ca/voters/gis/>

Répertoire des employés du gouvernement - en anglais seulement

<http://www.gtgs.gov.sk.ca/organizationStructure.aspx>

Alberta

Premier ministre et Cabinet - en anglais seulement

<https://www.alberta.ca/premier-cabinet.aspx>

Assemblée législative - en anglais seulement

<https://www.assembly.ab.ca/>

Liste des députés - en anglais seulement

http://www.assembly.ab.ca/net/index.aspx?p=mla_report&memPhoto=True&alphaBoth=True&alphaIndex=True&build=y&caucus=All&conoffice=True&legoffice=True&mememail=True

Liste des comités - en anglais seulement

<https://www.assembly.ab.ca/committees/index.html>

Répertoire des employés du gouvernement- en anglais seulement

<https://www.alberta.ca/staff-directory.cfm>

Trouver des députés provinciaux locaux - en anglais seulement

https://www.assembly.ab.ca/net/index.aspx?p=mla_home

5.5 Colombie-Britannique et Nord

Colombie-Britannique

Premier ministre et Cabinet – en anglais seulement

<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/governments/organizational-structure/cabinet/cabinet-ministers>

Assemblée législative – en anglais seulement

<https://www.leg.bc.ca/>

Liste des députés – en anglais seulement

<https://www.leg.bc.ca/learn-about-us/members>

Liste des comités – en anglais seulement

<https://www.leg.bc.ca/parliamentary-business/committees>

Répertoire des employés du gouvernement

<https://dir.gov.bc.ca/>

Yukon

Premier ministre et Cabinet

<http://www.yukonpremier.ca/fr/premiersteam.html>

Assemblée législative

<http://www.legassembly.gov.yk.ca/fr/index.html>

Liste des députés

<http://www.legassembly.gov.yk.ca/fr/members/index.html>

Liste des comités

<http://www.legassembly.gov.yk.ca/fr/members/index.html>

Répertoire des employés du gouvernement – en anglais seulement

<https://eservices.gov.yk.ca/en/find-employee>

Territoires du Nord-Ouest

Premier ministre et Cabinet

<https://www.gov.nt.ca/fr/conseil-ex%C3%A9cutif>

Assemblée législative

<https://www.assembly.gov.nt.ca/fr>

Liste des députés

<https://www.assembly.gov.nt.ca/fr/meet-members>

Liste des comités

<https://www.assembly.gov.nt.ca/fr/content/comit%C3%A9s-de-la-18e-assembl%C3%A9e-l%C3%A9gislative>

Répertoire des employés du gouvernement – en anglais seulement

<http://rdirectory.gov.nt.ca/rDirectory.aspx>

Nunavut

Premier ministre et Cabinet

<https://www.gov.nu.ca/fr/eia/information/le-cabinet>

Assemblée législative

<https://assembly.nu.ca/fr>

Liste des députés

<https://www.assembly.nu.ca/fr/members/mla>

Liste des comités

<https://www.assembly.nu.ca/fr/committees>

Répertoire des employés du gouvernement - en anglais seulement

<http://directory.gov.nu.ca/>



Commission de
la santé mentale
du Canada

Mental Health
Commission
of Canada



Commission de la santé mentale du Canada

Bureau 1210, 350 rue Albert
Ottawa, ON K1R 1A4

Tel : 613.683.3755
Fax : 613.798.2989

infocsmc@commissionsantementale.ca
www.commissionsantementale.ca

[@CSMC_MHCC](https://twitter.com/CSMC_MHCC) [f/theMHCC](https://facebook.com/theMHCC) [▶/1MHCC](https://youtube.com/1MHCC) [@theMHCC](https://instagram.com/theMHCC)

[in /Mental Health Commission of Canada](https://linkedin.com/company/mental-health-commission-of-canada)